



HAL
open science

“ I can’t Breathe! ” : quand le racisme prend l’antenne en France

Maguy Moravie

► To cite this version:

Maguy Moravie. “ I can’t Breathe! ” : quand le racisme prend l’antenne en France. Archipélies, 2022, L’antiracisme à l’heure des mouvements Black Lives Matter et Rhodes Must Fall Enjeux épistémologiques, défis institutionnels et politiques, 13/2022. hal-04018141

HAL Id: hal-04018141

<https://hal.science/hal-04018141>

Submitted on 6 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« *I can't Breathe !* » : quand le racisme prend l'antenne en France

[Maguy Moravie](#)

RÉSUMÉS

« *I can't breathe !* » (« *Je ne peux pas respirer !* »), ce sont ces mots chargés d'angoisse et de détresse qui ont été repris frénétiquement par des millions de personnes dans le monde entier au printemps 2020, suite au meurtre filmé et diffusé en direct sur les réseaux sociaux de George Floyd, homme noir américain âgé de 46 ans, étouffé pendant plus de huit minutes par un policier de Minneapolis, le 25 mai 2020.

La diffusion « en direct » de ce meurtre a bouleversé le monde entier, et durant les quelques semaines qui s'en sont suivies, la question du racisme, mais aussi celle de la colonisation, se sont invitées dans les débats médiatiques et au cœur de l'actualité politique française. Notre étude envisage le traitement médiatico-politique qui a été accordé à ces questions, souvent passées sous silence dans les médias français, et pourtant cruciales puisqu'elles interrogent les notions de diversité et du vivre-ensemble dans la société française actuelle. À travers l'analyse des journaux télévisés de France 2, nous observerons comment un discours de dénégation (Fassin, 2006) semble s'être naturellement construit autour des discriminations raciales en France.

"I can't breathe! ", those are these words full of anxiety and distress that were yelled by millions of people around the world in the spring of 2020, after the murder filmed and broadcast live on the social media of George Floyd, a 46-year-old black American, suffocated for more than eight minutes by a Minneapolis police officer, on May 25, 2020. The broadcast live of this murder shocked the whole world and during the few weeks that followed, the question of racism, but also that of colonization, were invited into the media debates and in the middle of the French political news. Our study considers the media-political treatment that has been given to these questions, often overlooked in the French media, and yet crucial as they question the notions of diversity and living together in current French society. Through the analysis of the television news of France 2, we will observe how a discourse of denial (Fassin, 2006) seems to have naturally been built around racial discrimination in France.

INDEX

MOTS-CLÉS

[racisme](#), [médias](#), [discriminations raciales](#), [violences policières](#), [dénégation](#).

KEYWORDS

[racism](#), [media](#), [racial discrimination](#), [police violence](#), [denial](#)

PLAN

- [Introduction](#)
- [1. Racisme et discriminations raciales : un tabou français](#)
- [2. Un sujet d'actualité sensationnel mais politiquement dérangeant](#)
- [3. Une lecture différenciée entre les États-Unis et la France](#)
- [4. Le poids des silences dans la construction d'un discours de dénégalation](#)
- [5. Une dénégalation médiatique au service d'un déni politique renouvelé](#)
- [6. Vers une démarche explicative des problématiques socio-raciales ?](#)
- [Conclusion](#)

TEXTE INTÉGRAL

[Introduction](#)

« *I can't breathe !* » (« Je ne peux pas respirer ! »), ce sont ces mots chargés d'angoisse et de détresse qui ont été repris frénétiquement par des millions de personnes dans le monde entier au printemps 2020. Mots témoins et symboles de l'agonie filmée et diffusée en direct sur les réseaux sociaux de George Floyd, homme noir américain âgé de 46 ans, décédé après avoir été étouffé pendant plus de 8 minutes par Derek Chauvin¹, policier de Minneapolis, le 25 mai 2020. La diffusion en direct sur les réseaux sociaux de ce meurtre a bouleversé le monde entier, et tout particulièrement les États-Unis d'Amérique devenus, dès le lendemain des faits, le théâtre de manifestations et parfois d'émeutes sur tout son territoire – dans les 50 États et à Washington – durant plus de deux mois.

En moins d'une semaine, les manifestations se propagent dans plusieurs grandes villes (Londres, Berlin, Montréal, Auckland), pays d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Océanie, donnant un écho planétaire au mouvement « *Black Lives Matter* »² (« Les

vies noires comptent ») qui lutte contre un racisme institutionnel caractérisé par les abus et violences policières envers les populations noires aux États-Unis. Ces manifestations planétaires ont agi comme un coup de projecteur sur le racisme à l'œuvre dans la plupart des pays du monde. Malgré l'interdiction de manifester en raison de la crise sanitaire de Covid-19, ce sont plus de 20 000 personnes (chiffres officiels de la Préfecture de Police) qui se sont réunies le 2 juin 2020 devant le Tribunal de Paris pour dénoncer les violences policières commises en France ; suite à l'appel du comité « La Vérité pour Adama [Traoré] »³, jeune homme noir de 24 ans, décédé suite à son interpellation par les gendarmes dans le Val-d'Oise en juillet 2016. « L'affaire Traoré »⁴, mise au-devant de la scène publique et médiatique par la sœur du défunt, Assa Traoré, est devenue le symbole d'une jeunesse française ethnicisée qui revendique son « droit à respirer » et dénonce sans détour les violences racistes commises par la police française. Cette mobilisation massive et inattendue qui a surpris par son ampleur, a été suivie de plusieurs autres marches dans plusieurs grandes villes de France (Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Lille...). Ces manifestations ont eu l'effet d'un électrochoc sociétal, posant brutalement la question du racisme et des discriminations raciales, jusqu'alors cantonnées au simple giron de l'emploi – où le problème est relativement reconnu – pour toucher un domaine beaucoup plus sensible : celui des violences policières en France.

Ainsi, durant les quelques semaines qui s'en sont suivies, la question des discriminations raciales et des violences policières à caractère raciste se sont invitées dans les débats médiatiques et au cœur de l'actualité politique française. D'autant plus que cette manifestation s'inscrivait déjà dans la continuité de la destruction filmée sur les réseaux sociaux de la statue de Victor Schoelcher en Martinique, abolitionniste français⁵, devenu le symbole de cette histoire coloniale « raturée » (Glissant, 1981); et augurait le vandalisme de la statue de Jean-Baptiste Colbert⁶ trônant devant l'Assemblée nationale, recouverte de peinture rouge et d'une inscription « *Nérophobie d'État* ». Ces événements combinés ont mis en lumière cette « réalité sociale pénible que la société n'avait jusqu'alors pas repérée comme telle ou qu'elle refusait de repérer comme telle » (Cerrato Debenedetti, 2014, 157), et

ont ouvert la voie pour que la question du racisme en France et dans la police surgisse brutalement dans le débat public.

Si ces différents événements illustrent parfaitement l'impact et la puissance mobilisatrice du « direct social » dans lequel nous plonge les réseaux sociaux, nous centrerons notre analyse sur le traitement médiatico-politique accordé par la télévision publique à ces questions souvent passées sous silence dans les médias français et pourtant cruciales puisqu'elles interrogent les notions de diversité et du vivre-ensemble dans la société française actuelle. Par l'analyse de contenus des journaux télévisés du 20h de France 2, durant les quatre semaines pendant lesquelles le sujet du racisme, dans la police notamment, a fait l'actualité médiatique, et à travers les discours des journalistes et experts convoqués sur la question, voire des interventions politiques comme celle du chef de l'État, nous observerons comment s'est construit un discours de dénégation médiatique (Fassin, 2006) qui montre à quel point le racisme reste encore un impensé historique en France. À ce propos, les différences de traitement médiatique des situations américaines et françaises sont révélatrices du malaise de la chaîne publique française à aborder de front la question éminemment politique du racisme.

Ainsi, après avoir évoqué la persistance du déni politique autour du racisme en France, nous verrons comment cette question s'est brutalement imposée à l'agenda médiatique comme un sujet d'actualité difficile à traiter, à la fois sensationnel et dérangeant. Nous terminerons en montrant comment le discours médiatique s'est avéré être le relais du déni politique sur cette question, sans jamais réussir à ouvrir la voie à un véritable débat public et que les questions liées au passé esclavagiste et colonial de la France à l'origine des crispations identitaires actuelles ne soient réellement abordées.

1. Racisme et discriminations raciales : un tabou français

Penser et parler de racisme en France semble relever d'une terrible complexité bien française, tout d'abord, celle de reconnaître que les institutions françaises peineraient

à incarner l'idéal universaliste républicain : tous « un » et indivisibles, égaux en droits et en devoirs devant la nation. Plus encore, cet idéal républicain semble s'ériger en obstacle à l'idée même de penser la race, car « En France, prendre en compte la race des individus et des groupes est synonyme de divisions entre les membres de la nation et reviendrait à créer du racisme » (Dalibert, 2014). Ainsi, « L'impensé de la race » (Mbembe, 2005) est à la fois le pilier du modèle républicain et le point sur lequel échoue le projet républicain d'intégration à la française. Dans la continuité des travaux de l'historien Pap Ndiaye (2008), nous conviendrons que la notion de race évoquée ici relève de « catégories imaginaires », historiquement et socialement construites, qui continuent d'agir et d'exclure au sein de la société française actuelle.

Évacuer la question de la race et donc du racisme, sous prétexte que cela irait à l'encontre d'un idéal républicain, relève d'une forme de déni historique et politique qui traduit l'incapacité de la France à faire face à la réalité de son histoire nationale et tout particulièrement son histoire coloniale qui, rappelons-le, s'est construite sous la IV^e et durant la V^e république avec les répressions meurtrières du 17 octobre 1961 à Paris par la police française ou celles de Mai 1967 en Guadeloupe (Bancel, Blanchard et Lemaire, 2005). Mais comment comprendre, sans référence à l'esclavage, à la colonisation et ses prolongements, la persistance des représentations coloniales et le poids des discriminations spécifiques qui touchent en priorité, les Français.e.s originaires d'« Outre-mer »^z (Weil, 2005) et leurs descendants ?

Jusqu'à présent, « le débat public a évité d'explorer de façon productive les racines des crispations identitaires contemporaines et du racisme qui les accompagne » (Achille, Moudiléo, 2018). Cerrato Debenedetti souligne comment les discriminations ethnoraciales en France sont souvent restées cantonnées aux actes particuliers perpétrés par un ou des individus que l'on reconnaît ouvertement comme racistes, et la lutte contre celles-ci, toujours restreinte aux seules sphères locales, juridiques et particulières pour s'en trouver finalement « dépolitisées » (2014). Si jusque-là elles étaient restées absentes des discours et débats politiques, « l'affaire George Floyd » et son écho médiatique s'est présentée comme une opportunité pour les populations ethnicisées d'inscrire cette question aux débats politiques en interpellant publiquement la société française sur la prégnance des discriminations systémiques^g à l'œuvre dans

les institutions de la République, notamment dans sa police. Cette forme de racisme perpétue des inégalités en matière, d'éducation, de justice, de revenus, d'accès à l'emploi, au logement, à la santé et de manière plus générale aux services publics (Chicha- Pintbriand, 1989).

Hasard du calendrier, ces revendications populaires ont été corroborées par la publication de manière quasi-synchrone, le 22 juin 2020, du rapport du Défenseur des droits, « *Discriminations et origines : l'urgence d'agir* » dénonçant l'ampleur des discriminations systémiques subies par les personnes issues de l'immigration et dévoilant les « phénomènes de ségrégation » agissant au sein de la société française. Ce rapport souligne comment les personnes ethnicisées sont désavantagées dans l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation et sont surexposées aux contrôles de police. En effet, selon l'enquête « *Accès aux droits* » menée en 2016, la moitié des hommes perçus comme arabes/maghrébins ou noirs rapportent être « 5 fois plus concernés par des contrôles fréquents (plus de 5 fois au cours des 5 dernières années) que l'ensemble de la population masculine [...] les 18-25 ans sont particulièrement exposés, 80% d'entre eux déclarant avoir été contrôlés dans les cinq années précédant l'enquête (contre 16% pour le reste des enquêtés) ».

2. Un sujet d'actualité sensationnel mais politiquement dérangeant

Pour la première fois, un mouvement social de grande ampleur porté par une jeunesse française pourtant peu encline à manifester, offrait l'occasion aux médias de se saisir de la question sensible du racisme systémique en France et de l'imposer au débat public. Cela interroge directement le rôle que choisissent de jouer les médias français, en tant qu'instances de socialisation primaire et secondaire (Berger, Luckmann, 1995), dans la déconstruction des représentations héritées de l'histoire et dans leur volonté de sensibiliser l'opinion publique sur ces questions ; et tout particulièrement la télévision publique (Groupe France Télévisions) dont la mission est « d'informer, d'éduquer et d'animer le débat démocratique, tant au niveau national que local et international ». Le premier engagement sociétal du Groupe est d'ailleurs de

« promouvoir la diversité et de lutter contre toutes les discriminations, par un travail d'information et d'approfondissement de la compréhension de tous les sujets sensibles, graves ou douloureux [...] »⁹.

Parmi les chaînes du groupe France Télévisions, nous avons fait le choix de sélectionner la chaîne France 2, à vocation généraliste et fédératrice, dont le Journal de 20h est le deuxième plus regardé de France après celui de la chaîne télévisée privée TF1. Le Journal de France 2 attire chaque jour plus de 5 millions de téléspectateurs et ne cesse de gagner des parts d'audience sur son concurrent direct. Le contexte concurrentiel médiatique est un facteur important à considérer, compte tenu de son impact sur le traitement de l'information puisque les médias d'information sont soumis à des contraintes économiques, culturelles, politiques et sont tenus de répondre à des injonctions paradoxales : assurer la quantité autant que la qualité de l'information, mais aussi garantir le processus de construction de l'information pour la diffuser au plus près d'un « temps réel ». Des défis difficiles à relever d'autant plus que l'arrivée d'internet, le développement des réseaux sociaux numériques et des chaînes d'information en continu a définitivement perturbé le jeu médiatique en faveur d'un accroissement permanent des flux d'informations avec l'injonction de diffuser l'information toujours plus rapidement dans une perpétuelle recherche du « scoop ». Mais le 20h demeure « une institution, le lieu privilégié de l'information nationale » (Achille, Moudiléo, 2018) et reste encore « l'endroit où les choses se disent officiellement » (Nadeau, Potier, 2015).

« L'affaire George Floyd » et le mouvement social qui s'en est suivi font partie de ces « malaises pour journalistes » (Champagne, 1991) qui par leur caractère exceptionnel, dramatique ou émouvant sont propices à devenir des événements commercialement rentables générateurs d'audience et capables de faire la « une » des médias pendant plusieurs semaines. L'emballlement suscité par l'affaire George-Floyd illustre la fonction d'*agenda-setting* (McCombs et Shaw, 1972) qui montre l'influence des médias sur l'ordre du jour des affaires publiques en cristallisant de façon soudaine l'attention du public qui perçoit l'importance des sujets en fonction de l'intérêt que les médias leur accordent.

Ainsi, c'est au quatrième jour après la mort de George Floyd que les émeutes de Minneapolis ont été au cœur de l'actualité du 20h de France 2. A partir de ce moment-là, les discriminations raciales aux États-Unis, puis en France, ont fait les titres d'actualité pendant un mois avec au moins un reportage par jour (1,2 en moyenne), soit au total sur la période, trente-six sujets d'une durée moyenne de 2'40. Nous avons ainsi procédé à la retranscription écrite de l'intégralité de ces trente-six documents vidéographiques afin d'en effectuer à la fois une analyse de contenu et une analyse d'images. Chaque reportage a été analysé à partir de critères prédéfinis tenant compte de sa durée, de son positionnement dans le journal, des conditions de tournage (direct, intervention en direct d'un consultant à l'étranger, direct différé...), des thématiques retenues, des images sélectionnées (émeutes, pillages, affrontements violents, manifestations pacifiques, interviews d'experts ou de manifestants...). Au final, il apparaît que les thématiques abordées par les différents journaux télévisés de France 2 se sont essentiellement centrées sur la colère des manifestants noirs américains qui s'est exprimée lors des émeutes raciales, et faisant émerger la prégnance des discriminations raciales et violences policières aux États-Unis. Pour le cas français, les thématiques choisies sont venues questionner l'existence de telles discriminations dans la société française.

3. Une lecture différenciée entre les États-Unis et la France

Pillages, bâtiments brûlés, postes de police incendiés, affrontements avec les forces de police, d'emblée la couverture des « émeutes raciales » aux États-Unis se veut spectaculaire, donnant même parfois l'apparence d'une guerre civile. La force des mots (« embrasement », « chaos », « épouvantable », « souffrance », « terreur »), des images et des sons choisis nous plongent dans l'immédiateté de l'événement et suscitent l'émotion du public : toutes les conditions sont réunies pour faire de cet événement un temps fort de l'actualité. Ainsi, dès les premières secondes du Journal, le public français se trouve immergé au cœur des tensions raciales américaines, témoins de la colère et de la souffrance des noirs américains, victimes d'une police raciste qui « tue trois fois plus les noirs que les blancs »¹⁰.

La situation américaine a occupé la moitié des sujets consacrés à la question des discriminations raciales, avec des directs quotidiens et des images fortes (scènes d'affrontements, rues de New York désertes, barricade de magasins, population blanche armée, émotion des manifestants) illustrant le chaos et le caractère exceptionnel de la situation. L'information est scénarisée pour se transformer en spectacle où le perceptible et le sensible sont exacerbés, au dépens de l'intellect et de la raison (Tétu, 2004). Néanmoins, dès le premier sujet, les violences policières racistes sont explicitées comme étant l'héritage d'une histoire esclavagiste et ségrégationniste qui continue à produire des inégalités et des discriminations raciales structurelles : permanence des préjugés raciaux, peur viscérale des noirs, surreprésentation carcérale, population pauvre avec des difficultés d'accès aux soins, nombre important de personnes noires tuées par la police (1 000 par an) et impunité des policiers américains quant aux « bavures » commises. La police américaine est clairement présentée comme « raciste », les inactions du gouvernement de Donald Trump, soulignées et les enjeux politiques sous-jacents, révélés.

Et c'est principalement à ce niveau que les différences de traitement médiatique entre les situations américaines et françaises sont les plus frappantes et révèlent le malaise du Journal à aborder de front la question éminemment politique du racisme en France et de ses effets dans la police. De manière générale, on est face à un discours qui relève plus de l'énonciation que de la compréhension du problème. En effet, sur un mois, un seul sujet a questionné la réalité sociale des populations ethnicisées, notamment les jeunes de cité, en recueillant le témoignage de deux jeunes présentés comme socialement « bien insérés », mais faisant part de leur peur viscérale de la police : « je vois la police, je fuis et je n'ai rien à me reprocher »¹¹.

Si pour la situation américaine, le discours s'attache à donner du sens et à objectiver¹² les discriminations raciales dont sont victimes les populations noires, concernant la situation française, les sujets restent traités en surface, dans leur actualité, sans véritablement mettre à jour et expliciter les facteurs historiques explicatifs, à savoir la « généalogie coloniale de la réalité présente » (Fassin, 2005). On peut y voir le signe de l'« aphasie coloniale obstinée » mise à jour par Ann Laura Stoler (2002) au sujet

de la société française à propos de l'Indochine, qu'il faut comprendre comme une difficulté à énoncer les vérités du passé.

De même, les différences entre les situations américaines et françaises sont posées comme une évidence qu'il n'est point besoin d'argumenter. C'est une question qu'on ne pose pas, jamais discutée, explicitée ou justifiée. Sur la totalité des reportages qui ont couvert cette actualité, une seule comparaison entre la France et les États-Unis a été faite : « la police américaine tue 10 fois plus que la police française ». Cela illustre parfaitement ce consensus politico-médiatique qui semble s'être naturellement construit autour de l'idée que la France républicaine, universaliste et intégratrice, ne pouvait souffrir des mêmes maux, ni être comparée aux États-Unis – société multiculturelle et extrêmement raciste – ; déniait ainsi l'idée même qu'un racisme systémique pouvait être également à l'œuvre en France. Si pour les États-Unis les discriminations raciales et les violences policières dont sont victimes les populations noires sont largement admises, cela reste encore à démontrer pour la France, ce qui contribue à inscrire le discours dans une rhétorique combative et défensive.

4. Le poids des silences dans la construction d'un discours de dénégation

Il a fallu attendre près d'une semaine pour que le premier parallèle avec la situation française soit fait suite à la première manifestation organisée à Paris le 3 juin 2020. Bien que moins efficiente, on retrouve la même logique de spectacularisation avec des images qui soulignent l'ampleur de cette manifestation « historique » pour dénoncer les violences policières à caractère raciste en France. Par la réalisation fréquente de directs devant des lieux symboliques de manifestations, la diffusion des moments de tensions avec les policiers, des déclarations parfois émues de manifestants et de leurs messages revendicatifs (« G. Floyd = Adama Traoré », « la police tue, l'État enterre l'affaire » ...), la mise en scène de l'information contribue à exacerber l'émotionnel et à interpeller le public français.

Chose peu fréquente¹³ dans le Journal de France 2, ce premier sujet a fait l'objet d'un « direct plateau » avec Sophie Neumayer, journaliste spécialisée police/justice,

présentée comme experte (Robert, 2012) légitime à apporter des éléments explicatifs sur la question. Son intervention a eu pour effet d'euphémiser les violences policières racistes dénoncées, puisqu'elle choisit de passer sous silence les affaires sensibles qui ont conduit aux décès d'Adama Traoré ou de Cédric Chauviat¹⁴, pour focaliser l'attention sur une affaire d'insultes racistes jugée « choquante » et insister sur la réactivité « immédiate » des autorités. En l'absence de statistiques ethniques, les chiffres de la Police appuient la démonstration, puisqu'en 2019¹⁵, année présentée comme repère à cause des gilets jaunes, « sur 1500 enquêtes saisies par la Police des polices, seules 30 concernaient des faits de racisme, soit à peine 2% ».

De manière générale, le traitement de ce premier sujet illustre parfaitement la teneur du discours médiatique qui va se réitérer durant plusieurs semaines : des images qui montrent une jeunesse ethnicisée mobilisée pour dénoncer un racisme systémique et une reconnaissance des discriminations raciales, mais celles-ci restent présentées comme marginales, résiduelles et relevant du particulier : dans le cas de la police, quelques policiers au comportement inapproprié.

Plus encore que ce qui est dit, c'est le poids des silences qui révèle le malaise médiatique sur la question du racisme et des violences policières. En effet, les équipes de la rédaction du Journal de France 2 ont passé sous silence le rapport publié par le Défenseur des droits en juin 2020, qui faisait état de l'ampleur des discriminations raciales systémiques en France et dévoilait des « phénomènes de ségrégation ». Il en est de même des silences qui ont entouré le retrait des premières actions de lutte contre les violences policières promises par le gouvernement de l'époque, ou encore la vive polémique soulevée par Gérald Darmanin, nouveau ministre de l'Intérieur, au sujet des violences policières : « quand j'entends le mot violences policières personnellement je m'étouffe »¹⁶? Que dire des silences qui ont accompagné l'évolution des affaires d'Adama Traoré et de Cédric Chauviat sur la reconnaissance de la responsabilité des policiers dans la mort de ces deux hommes ? Car si ces deux affaires ont bien été évoquées, quoique de manière marginale (respectivement 8 et 5 occurrences au total sur l'ensemble des sujets traités), elles ne l'ont jamais été de manière directe et détaillée ; les évolutions juridiques en faveur des plaintes déposées par les familles étant restées sous silence.

Autour de ces silences, c'est un discours de dénégation qui se construit pour réfuter l'idée même qu'un racisme institutionnel serait à l'œuvre en France comme dans la société américaine. Comme l'explique Didier Fassin (2006), avec la dénégation, « la réalité est énoncée mais pour pouvoir être mieux écartée et les discriminations raciales désormais nommées font l'objet d'une euphémisation ». Et ce, malgré une actualité qui va complexifier l'approche du problème et l'imposer à l'agenda médiatique : la multiplication des manifestations dans plusieurs villes de France pendant près de quinze jours, la révélation par le site internet *StreetPress* de messages racistes de policiers sur les réseaux sociaux¹⁷, ou encore les images de vidéosurveillance d'un commissariat de Strasbourg montrant un jeune homme noir de 21 ans menotté se faisant frapper par un policier¹⁸. D'ailleurs, l'affaire jugée « embarrassante » des messages xénophobes de policiers sur les réseaux sociaux a contraint Christophe Castaner, Ministre de l'Intérieur, à saisir la justice pour « injure publique à caractère raciste » et « provocation publique à la haine raciale », contribuant ainsi à politiser officiellement la question.

5. Une dénégation médiatique au service d'un déni politique renouvelé

La « réponse ferme de l'État » fait la une du Journal de France 2 seulement cinq jours après la première revendication parisienne. L'action de l'exécutif est mise en avant par la voix de Christophe Castaner, Ministre de l'intérieur, reconnaissant que « ces dernières semaines, trop ont failli dans leur devoir républicain. Des propos racistes ont été proférés, des discriminations révélées, c'est inacceptable », et qui annonce « une tolérance zéro, avec une suspension systématique de tout fonctionnaire quand les soupçons sont étayés par des témoignages ou vidéos ». Autre annonce forte, le retrait de la technique d'étranglement jugée dangereuse qui « sera abandonnée et ne sera plus enseignée dans les écoles de police »¹⁹. Sur la question du contrôle au faciès, l'information reste sommaire pour relayer les propos de Christophe Castaner, qui affirme « avoir transmis des instructions aux forces de l'ordre pour proscrire toute discrimination ». Une réforme de l'Inspection générale de police nationale (IGPN) est

envisagée, sans pour autant remettre en question son mode de gestion puisqu'elle restera sous le contrôle de la Police.

Au final, les actions du gouvernement ont été régulièrement mises en avant (4 sujets) pendant trois jours, temps qu'il a fallu au gouvernement avant de se dédire sous la pression exercée par les policiers « en colère », se sentant « insultés »²⁰ par les propos du ministre de l'Intérieur. Au final, le mouvement social des policiers a été largement couvert par le Journal, dont on retiendra les images marquantes de policiers jetant leurs menottes au sol pour exprimer leur colère et leur indignation face aux propos « inqualifiables » de leur ministre. Ces derniers, qui « ne veulent pas entendre parler d'un système raciste au sein de leur profession »²¹, ont contraint le gouvernement à revenir sur la plupart des actions « fortes » précédemment annoncées. Au final, l'usage de la clé d'étranglement a été maintenu, mais avec « discernement et raison », mais ne sera plus enseigné dans les écoles de police.

Au-delà de la mise en avant des actions gouvernementales, c'est l'invisibilité et le silence entourant le retrait des actions gouvernementales annoncées qui interpelle : jamais cité dans les titres d'actualité, il n'a été évoqué qu'une seule fois dans un court sujet d'une minute placé en huitième position du 20h du 15 juin 2020. Plus encore, la rédaction du Journal a littéralement passé sous silence le retrait de l'annonce dite « forte » de suspension systématique de fonctionnaire en cas de racisme avéré, alors même que celle-ci avait été valorisée deux jours auparavant. De même, l'absence de critiques ou de mise en perspectives des (in)actions de lutte contre les discriminations raciales dans la police, révèlent les limites voire l'incapacité du média public à questionner le politique sur un sujet reconnu comme sensible, tel que celui du racisme. En fin de compte, la mise sous silence des reculs gouvernementaux a eu pour effet d'éviter à nouveau le débat public et la rédaction du Journal s'est contentée de servir de relais au déni politique renouvelé sur la question.

La réactualisation du déni politique a pu s'observer lors de l'allocution télévisée du Président de la République retransmise en direct du Journal, au lendemain d'une énième manifestation réunissant environ 15 000 personnes pour dénoncer « les violences policières et les actes racistes », Place de la République à Paris. Initialement

prévue pour évoquer les mesures de gestion de la crise sanitaire de Covid-19, l'actualité sociale a contraint Emmanuel Macron à s'exprimer sur la question du racisme en France, notamment dans la police. Au final, Emmanuel Macron a bien reconnu l'existence de discriminations raciales dans la société française, mais les a restreintes aux seuls domaines des « diplômes et de l'emploi », sans reconnaître la responsabilité des pouvoirs publics dans leur maintien. De même, il n'a fait aucune allusion aux discriminations raciales dans la police, ni prononcé une seule fois le terme « violences policières » pourtant au cœur des revendications des manifestants. Ainsi, le déni est avéré : les avis réitérés du Défenseur des droits sont ignorés et c'est l'existence même des violences policières et des discriminations raciales dans la police qui sont niées.

Au contraire, le chef de l'État garantit aux policiers et aux gendarmes, de manière inconditionnelle, « le soutien de la puissance publique et la reconnaissance de la nation ». Étonnamment, c'est le « désordre » généré par les manifestants qui est souligné, en opposition à « l'ordre républicain » maintenu par la police. Plus encore, les manifestants sont accusés de « dévoyer » la lutte pour l'égalité des chances, de la transformer « en communautarisme, en réécriture haineuse ou fausse du passé », rendant « ce combat inacceptable quand il est récupéré à des fins séparatistes ». Ainsi, dénoncer le racisme dans les institutions françaises et dans la police pourrait porter atteinte à l'unité de la Nation, d'où la nécessité de « s'unir autour du patriotisme républicain » face à la menace communautariste grandissante portée par les populations se sentant discriminées en France. Plus qu'un déni, c'est « *Un combat contre l'antiracisme engagé par Emmanuel Macron* » qui a été dénoncé par un collectif d'enseignants-chercheurs dans une Tribune du journal *Le Monde* ; rappelant que la plus grande cause de désordre républicain était « avec la ségrégation et les discriminations ordinaires, les abus policiers qui rendent illégitime, aux yeux d'une part croissante la population, le monopole de la violence exercée par l'État »²².

En plus de fermer la voie de la reconnaissance publique des discriminations raciales institutionnelles, le chef de l'État ferme aussi la voie de l'acceptation de l'histoire (et de la mémoire) coloniale : « La République n'effacera aucune trace ni aucun nom de son histoire. Elle n'oubliera aucune de ses œuvres, elle ne déboulonnera pas de statues ».

Comme le souligne le collectif de chercheurs, ce refus de revisiter l'histoire de France, largement amputée de son versant colonial, revient « à éviter qu'en retour le passé colonial n'éclaire notre actualité post-coloniale ».

Il est intéressant d'observer que le temps d'échanges et d'analyse proposé en direct depuis le plateau suite à l'allocution présidentielle, a été l'occasion de rappeler sans l'explicitier la situation « radicalement différente » entre la France et les États-Unis et de souligner le caractère « républicain » du discours d'Emmanuel Macron en réponse à une jeunesse française manifestant pourtant pour « plus » de République. La rédaction ne fait pas allusion aux silences du Président sur les violences policières, mais fait état des risques de « communautarisme » et de « séparatisme » dont sont soupçonnés les manifestants. L'interview de Kofi Yamgnane, ancien secrétaire d'État à l'intégration sous François Mitterrand, diffusée juste après l'intervention télévisée du chef de l'État, vient corroborer son discours et participe de la construction du discours de dénégaration médiatico-politique. Présenté à la fois comme le « visage d'une intégration réussie » et le « symbole d'une France qui dit non au racisme », il alerte sur « toute forme de communautarisme »²³ et dénie fermement l'existence et les éventuels effets d'un racisme systémique en France.

6. Vers une démarche explicative des problématiques socio-raciales ?

Néanmoins, suite au discours du Président, la rédaction du Journal de France 2 a pris le parti d'éclairer le public sur des sujets complexes tels que la question « polémique » du déboulonnement des statues, l'intérêt des statistiques ethniques ou celle plus large des discriminations raciales en France.

Quelle histoire retenir en premier ? C'est la question qui est posée au lendemain de l'allocution présidentielle qui révèle les rôles controversés des Grands Hommes de France tels que Jean-Baptiste Colbert, inventeur du *Code noir* qui réglementait l'esclavage et honoré au sein de l'Assemblée nationale, Jules Ferry ou encore le gouverneur général Gallieni, responsable des massacres à Madagascar à la fin du XIXe siècle.

Dans la continuité de ce sujet, les propos négationnistes de Marine Le Pen quant à l'existence de discriminations raciales en France sont l'occasion d'objectiver, pour la première fois, la permanence de discriminations raciales à l'embauche, au logement et au crédit bancaire. Par la voix de plusieurs chercheurs, notamment Patrick Simon, il est révélé qu'en matière d'emploi, « le niveau de discrimination observé en France est supérieur à celui observé aux États-Unis »²⁴. Ce ne sera qu'une dizaine de jours plus tard, au moment où les manifestations populaires se sont essouffées, que les violences policières ont fait l'objet d'un sujet à part entière.

Au final, il a fallu près de trois semaines à la chaîne publique pour proposer des enquêtes plus approfondies permettant une meilleure compréhension de la situation. Aussi, l'urgence de réalisation du Journal télévisé, le format court des sujets (2 minutes en moyenne) et l'absence de débat contradictoire, enferment le Journal dans une fonction d'énonciation des problématiques sociales, sans en expliquer les origines, ni la possibilité de les mettre en perspective critique. Cet effet sera d'autant plus fort que l'impact politique du sujet sera grand, encore plus pour une chaîne publique dont la dépendance vis-à-vis de l'État limite sa capacité à questionner les actions politiques mises en place.

Conclusion

L'exceptionnalité des mouvements sociaux qui ont agité le printemps 2020 et interpellé la société française dans ses limites intégratives, n'a pas permis l'émergence du débat public tant attendu de celles et ceux qui vivent l'expérience de la discrimination au quotidien. C'est une occasion ratée pour la France d'explorer « toute son histoire »²⁵ et surtout d'en mesurer ses effets actuels sur la société française.

Si aux États-Unis le mouvement social suscité par le décès de George Floyd s'est traduit par une volonté du nouveau Président élu, Joe Biden, de rassembler la nation autour de la lutte contre le racisme institutionnel, c'est le parti pris inverse qui a été retenu en France, par la voix d'Emmanuel Macron qui a mis en avant le risque de division nationale et dénié les discriminations raciales à l'œuvre dans la police de la République. Ce déni politique relayé par une dénégation médiatique est le signe de la

force des résistances à contrer la réalité du problème des discriminations ethnoraciales en France, au risque de renforcer « des constructions identitaires, contestataires, transgressives ou décalées » (Maigret, 2015). La plainte pour « diffamation de la police » déposée en mai 2021 par Gérald Darmanin à l'encontre d'Audrey Pulvar²⁶, qui avait dénoncé lors d'une manifestation « le racisme dans la police », illustre bien l'incapacité de la France à se saisir politiquement de cette question. Et ce, malgré plusieurs autres faits²⁷ graves qui ont été médiatisés au cours de l'année 2020 et ont révélé l'ampleur et la gravité des violences policières racistes en France.

Aussi, l'analyse systématique des 20h de France 2 durant ce moment médiatique exceptionnel qui a placé au-devant de la scène la question des discriminations raciales, nous a permis d'observer la permanence d'un discours de dénégaration autour de la question jugée encore trop sensible du racisme systémique en France. Néanmoins, la marge de manœuvre est étroite pour un Journal, contraint à l'immédiateté, de sensibiliser l'opinion publique sur des questions aussi sensibles politiquement et de participer véritablement à la compréhension de processus complexes hérités de l'histoire. Aussi doit-on souligner la voie de la reconnaissance mémorielle retenue par la chaîne publique France 2 qui produit et diffuse, quelques mois après ces événements majeurs, le documentaire « Décolonisations : du sang et des larmes »²⁸, qui invite la France à (re)découvrir son histoire coloniale et à y faire face. Faut-il y voir les prémises d'une réconciliation mémorielle collective portée par les médias français ? Souhaitons-le, car le risque est grand pour la France de rester dans une impasse, celle qui empêche de saisir la complexité des identités contemporaines afin de mieux les transcender, celle qui limite « l'unité de la nation » et empêche de lever les freins à l'intégration de tous les citoyens, quelles que soient l'origine de leurs ascendants, leur couleur de peau ou leur religion.

BIBLIOGRAPHIE

- Achille E., Moudileno L., *Mythologies postcoloniales. Pour une décolonisation du quotidien*, Honoré Champion Editeur, Paris, 2018.

Blanchard P., Bancel N., Lemaire S., *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, La Découverte, Paris, 2005.

Barth, F., « Les groupes ethniques et leurs frontières », in Poutignat P., Sreiffenart J., *Théories de l'ethnicité*, Paris, Presses universitaires de France, 1995, pp. 203-249.

Berger, P. et Luckmann T., *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 1995.

Balibar, É. « La construction du racisme », *Actuel Marx*, vol. 38, n°2, 2005, pp. 11-28.

Bourdieu, P., *La distinction. Eléments pour une critique sociale du jugement*, Paris, Minuit. 1979.

Cerrato Debenedetti, M-C., « Une politique esquivée : la lutte contre les discriminations ethnoraciales », *Migrations Société*, 2014/5, n°155, pp 153-164.

Champagne, P., « La télévision et son langage : l'influence des conditions sociales de réception sur le message », *Revue française de sociologie*, 12(3), 1971 pp. 406-430.

Champagne, P., « La construction médiatique des malaises sociaux », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1991, pp. 90, 64-75.

Chicha-Pintbriand, M-T., *Discrimination systémique, fondement et méthodologie des programmes d'accès à l'égalité en emploi*, Québec, Éd. Yvon Biais, 1989.

Dalibert, M., « Un (anti)racismes légitime dans les médias », *Mouvements*, n°79, 2014, pp.139-147.

Debonville, J., *L'analyse de contenu des médias*, De Boeck Université, Bruxelles, 2006.

Debord, G., *La société du spectacle*, Paris, Gallimard, 1967.

DÉFENSEUR DES DROITS, *RAPPORT Discriminations et origines : l'urgence d'agir*, Paris, Le défenseur des droits, 2020.

DHUME F., « Du racisme institutionnel à la discrimination systémique ? Reformuler l'approche critique », *Migrations Société*, vol. 163, no. 1, 2016, pp. 33-46.

Fassin, D., & Fassin, E., *De la question sociale à la question raciale ?*, Paris, La Découverte, 2006.

Fassin, D., *Les nouvelles frontières de la société française* », Paris, La Découverte, 2010.

- Glissant, E., *Le discours antillais*, Paris, Éditions du Seuil, 1981.
- Guillaumin, C., *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Mouton, La Haye, 1972.
- Hall S., *Identités et cultures. Politiques des Cultural Studies*, Paris, Éditions Amsterdam, 2007.
- Lafon, B., *Médias et médiatisation. Analyser les médias imprimés, audiovisuels, numériques*, Presses Universitaires de Grenoble, Fontaine, 2019.
- McCombs M. & Shaw D., «The agenda-setting function of mass media », *Public Opinion Quarterly*, vol. 36, 1972, pp. 176-187.
- Maigret E., *Sociologie de la communication et des médias*, Paris, Armand Colin, 2015.
- Mbembe, A., « La République et l'impensé de la race », dans La Fracture coloniale », In Blanchard P., Bancel N., Lemaire S., (dir.), *La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2005, p.153.
- Nadeau L. & Potier C. (20 septembre 2015), « Il est 20 heures, le JT se meurt », *Liberation.fr*.
- Ndiaye, P., *La Condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris, Calmann-Lévy, 2008, pp.39-41.
- Neveu, E., *Médias, mouvements sociaux, espaces publics*, Réseaux, 98, 1999, pp.17-85.
- Rigouste, M., « Le langage des médias sur « les cités » : représenter l'espace, légitimer le contrôle », *Hommes & Migrations*, 1252, 2004, pp. 74-81.
- Robert C., « Les dispositifs d'expertise dans la construction européenne des politiques publiques : quels enseignements ? », *Educations et sociétés*, 2012/1 (n°29), pp.57-70.
- Stoler, Al., *Carnal knowledge and Imperial Power. Race and the Intimate in the Colonial Rule*, University of California Press, Berkeley, 2002.
- Tetu, J-F., *L'émotion dans les médias : dispositifs, formes et figures*, Mots. Les langages du politique, n°75, ENS Éditions, 2004, pp.9-20.
- Weil, P., *La République et sa diversité. Immigration, intégration, discrimination*, La République des idées/Seuil, Paris, 2005.

NOTES

•

1 Selon l'acte d'accusation publié par le *New York Times*, l'officier de police Derek Chauvin, en présence de trois de ses collègues, a exercé une pression sur le cou de George Floyd pendant 8 minutes et 46 secondes, dont près de trois minutes après que la victime eût perdu connaissance. La victime a pourtant été filmée en train d'alerter à plusieurs reprises les policiers qu'il ne pouvait plus respirer. Le 20 avril 2021, Derek Chauvin, a été reconnu coupable de meurtre au second degré, de meurtre au troisième degré et d'homicide involontaire au second degré.

2 C'est à la suite de l'acquittement de George Zimmerman (accusé du meurtre d'un adolescent noir, Trayvon Martin), le 13 juillet 2013, que le premier message portant le « hashtag » *#Blacklivesmatter* est partagé sur Facebook par Patrisse Cullors, militante noire.

3 Le comité « Vérité pour Adama » est créé pour faire reconnaître la responsabilité des gendarmes dans le décès d'Adama Traoré et est plus généralement engagé contre les violences policières racistes.

4 Plusieurs contre-expertises médicales réalisées à la demande de la famille Traoré contredisaient les expertises officielles et mettaient en cause la responsabilité des gendarmes et l'utilisation du plaquage ventral dans la mort d'Adama Traoré en 2016. Suite aux manifestations de juin 2020, une nouvelle expertise demandée par les juges d'instruction chargés de l'enquête et confiée à des médecins belges, confirme le lien entre l'interpellation et le décès.

5 Le 22 Mai 2020, jour de la commémoration de l'abolition de l'esclavage en Martinique, la statue de Victor Schœlcher a été déboulonnée en direct sur les réseaux sociaux par un groupe de militants « Rouge-Vert-Noir » (couleurs du drapeau qu'ils souhaitent légitimer pour la Martinique) qui revendiquent une plus grande reconnaissance et valorisation de l'identité culturelle martiniquaise. Le choix de la statue de Victor Schœlcher, abolitionniste français, a pour but d'interpeller sur l'« oubli mémoriel » qui s'est opéré dans l'espace public et éducatif martiniquais quant au rôle joué par les personnes esclavagisé(e)s dans l'abolition de l'esclavage.

6 La présence de la statue de Jean-Baptiste Colbert, auteur du *Code Noir* et fondateur de la Compagnie des Indes occidentales devant l'Assemblée nationale, est dénoncée et perçue comme un mépris fait aux descendants d'esclaves et anciens colonisés de la République. Des associations comme le Conseil représentatif des Associations Noires (CRAN) appellent à l'ouverture d'un débat public sur la question.

7 Outre-mer est employé ici dans un sens large qui inclut de manière globale les populations originaires de l'ancien Empire français et leurs descendants.

8 On entend par racisme systémique, les effets d'une « situation d'inégalité cumulative et dynamique résultant de l'interaction [...] de pratiques, de décisions ou de comportements,

individuels ou institutionnels, ayant des effets préjudiciables, voulus ou non, sur les membres [d'un groupe stigmatisé] » (Chicha-Pintbriand M-T., 1989).

9 Site internet du groupe France télévisions, lien internet : <https://www.francetelevisions.fr>.

10 Journal télévisé du 20h de France 2 du 20 mai 2020.

11 Journal du 20h de France 2 du 10 juin 2020.

12 Des éléments chiffrés viennent illustrer la discrimination raciale à l'œuvre aux États-Unis. On apprend que la police américaine a trois fois plus de chances de tuer un homme noir qu'un homme blanc, qu'elle tue plus de 1 000 personnes par an et que les populations noires représentent 38% de la population carcérale alors qu'elles ne représentent que 12% de la population américaine.

13 Sur les 36 sujets visionnés, seuls 2 ont fait l'objet d'un « direct plateau », le deuxième correspondant à l'allocution du Président de la République du 14 juin 2020.

14 Cédric Chouviat, 42 ans, père de cinq enfants et livreur à scooter est mort après un contrôle de police le 3 janvier 2020 à Paris. Plusieurs vidéos ont révélé les conditions de l'interpellation et des enregistrements montrent qu'il a répété à sept reprises « J'étouffe ». Les résultats de l'autopsie font état d'une asphyxie due à une fracture du larynx.

15 Journal de 20h de France 2 du 3 juin 2020. Il faut souligner que l'année 2019 est présentée par la journaliste comme une année repère avec les manifestations des gilets jaunes. De notre point de vue, l'ampleur des violences policières cette année-là (2500 blessés, 24 éborgnés, 5 mains arrachées selon Amnesty international) aurait plutôt tendance à diminuer la proportion des faits à caractère racistes.

16 Propos de Gérald Darmanin lors de son audition le mardi 28 juillet 2020 en commission des lois à l'Assemblée nationale.

17 Il s'agit d'un groupe Facebook, « TN Rabiot Police Officiel », réunissant plus de 8 000 membres, pour la plupart policiers et gendarmes. *StreetPress* dénonce des montages satiriques faisant « l'apologie de morts violentes mettant en cause des policiers (...) où on peut lire des centaines de message racistes, sexistes ou homophobes et des appels au meurtre ». Lien internet : <https://www.streetpress.com>.

18 Journal du 20h de France 2 du 26 juin 2020.

19 Propos de Christophe Castaner diffusés au Journal du 20h de France 2 du 8 juin 2020.

20 Propos tenus par un représentant syndical de la Police de Lille, diffusés au Journal du 20h du 11 juin 2020.

[21](#) Journal du 20h du 12 juin 2020.

[22](#) Etienne Balibar & al., « *Emmanuel Macron engage le combat non pas contre le racisme, mais contre l'antiracisme* », Tribune publiée le 22 juin 2020 au Journal *Le Monde*.

[23](#) Présentation introductive de Kofi Yamgnane dans le Journal du 14 juin 2020.

[24](#) Propos de Patrcik Simon, Journal du 20h du 15 juin 2020.

[25](#) Propos d'Emmanuel Macron lors de son allocution du 14 juin 2020.

[26](#) Personnalité publique, journaliste et candidate aux élections régionales de juin 2021.

[27](#) On pense notamment à l'agression filmée de Michel Zecler par trois policiers le 21 novembre 2020. Les images de télésurveillance montrent que le producteur de musique d'origine martiniquaise est roué de coups par des policiers dans son studio d'enregistrement parisien.

[28](#) Pascal Blanchard et David Korn-Brzoza, « *Décolonisations : du sang et des larmes* », documentaire diffusé sur France 2 le 6 octobre 2020, qui présente des images d'archives inédites relatives à la colonisation française et aux guerres qui s'en sont suivies.

AUTEUR

•

[Maguy Moravie](#)

Université des Antilles, maguy.moravie@univ-antilles.fr